A.F.E. HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 9 RUE DES VIGNES
13 700 MARIGNANE

RCS AIX EN PROVENCE *887 996 080*

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE ANNUELLE DU 1ER MAI 2026

L'*an deux mille vingt-six*, et le premier mai à dix heures, *Monsieur FESTINO Alexandre*, associé unique de la SASU A.F.E. Holding, s'est présentée en assemblée générale annuelle ordinaire sur convocation faite par le président.

Une feuille de présence a été établie

Est présent :

Mr FESTINO Alexandre détenteur de trente actions, ci 30 actions.

Total des actions présents et représentés : 30 actions sur 30 composant le capital social.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, *Mr FESTINO Alexandre*, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice commençant le 1er janvier 2025 et se terminant le *31 décembre 2025 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.*

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le ***31 décembre 2025***
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités

*

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise *des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2025***, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 99 807 euros.
Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 189 euros, ainsi que l'impôt sur les sociétés supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 28 euros

AF

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter *le bénéfice* de l'exercice s'élevant à 99 807 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 99 807 euros.

Affectation

- A titre de dividende 70 000 euros soit
- Actions ordinaires : à hauteur de 70 000 euros.

- Dotations aux réserves :
  - A la réserve facultative : 29 807 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 2 333. 33 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 01 mai 2026.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18.60 %, soit une taxation globale de 31.40%.

Le PFU s'applique de plein droit a défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	**Revenus éligibles à l'abattement**		**Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)**
	Dividendes (en euros)	**Autres revenus distribués (en euros)**	
31 décembre 2024	0	0	0
31 décembre 2023	0	0	0
31 décembre 2022	0	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTION REGLEMENTEES

Le président déclare qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue à l'article L 227-10 du Code de commerce, mais rappelle que des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et dûment autorisées :
- Convention d'assistance conclue le 01/01/2021 entre la société Provence Palettes et la société A.F.E. Holding.
. La convention est conclue pour une durée indéterminée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

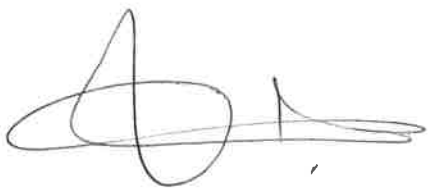
L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parle, le président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Le Président



AF

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2026

Désignation de l'entreprise : SASU A.F.E. HOLDING — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 9 RUE DES VIGNES 13700 MARIGNANE

Numéro SIRET * : 88799608000016 — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122024 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	4 905	030 2 772	2 134	1 200
	Immobilisations financières * (1)		040	330 000	042	330 000	330 000
	Total I (5)		044	334 905	048 2 772	332 134	331 200
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	19 049	070	19 049	17 322
		Autres * (3)	072	2 842	074	2 842	2 852
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Valeurs mobilières de placement		080	34 000	082	34 000	
	Disponibilités		084	312 736	086	312 736	294 650
	Total II		096	368 627	098	368 627	314 824
	Total général (I+II)		110	703 532	112 2 772	700 760	646 024

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 3 000	3 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126 300	300
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132 471 234	372 629
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136 99 807	98 605
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142 574 340	474 534
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156 96 808	144 444
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés	166 2 153	2 297
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA 169 8 503)	172 27 459	24 749
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176 126 420	171 490
	Total général (I + II + III)	180 700 760	646 024

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	48 661
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 930
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

Dossier N° 000634 en Euros.

Certifié Conforme à l'original — ECG PROVENCE

AF

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** N° 2033-B 2026

Désignation de l'entreprise SASU A.F.E. HOLDING

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2025	Exercice N-1 clos le 31 12 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires 209)	210		
	Production vendue : biens (215)	214		
	Production vendue : services * (217)	218	120 319	108 485
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226		
	Autres produits	230	0	0
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	120 319	108 485
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		
	Variation de stock (marchandises) *	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *	240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)	242	29 817	24 678
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 1 063)	244	3 499	2 638
	Rémunérations du personnel *	250	56 591	53 295
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant 380)	252	27 180	29 460
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)	254	996	732
	Dotations aux dépréciations	256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259	262	2	3
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			
	Total des charges d'exploitation (II)	264	118 085	110 805
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	2 234	(2 319)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280	100 000	103 610
	Produits exceptionnels (IV)	290		
	Charges financières (V)	294	1 546	2 050
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 ; dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 (VI)	300		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	882	636
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)	310	99 807	98 605
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	99 807	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324	1 071	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	5 000	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44, sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 nonies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138			342
	(FRR)France Ruralités Revitalisation(art.44 quindecies A) 181 ; Jeune entreprise innovante (44, sexies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991			
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements et souscriptions outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 nonies) 992			350 100 000
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G ; Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	5 878	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	5 878	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dossier N° 000634 en Euros.

ECG PROVENCE

Certifié Conforme à l'original

AF

Cegid Quadra